

Consult'ACTION

Consult'ACTION est un dispositif co-financé par le Département, la Fondation Caisse d'Épargne, la Fondation Crédit Agricole Nord de France et ACTION qui a pour objectif de permettre aux usagers d'entrer en relation avec un médecin généraliste dans les 15 minutes et un spécialiste dans les 15 jours.



Un rendez-vous chez
un médecin généraliste
dans les **15 minutes !**



Un rendez-vous chez
un médecin spécialiste
dans les **15 jours !**

Consult'ACTION est mis en œuvre sur les communes listées ci-dessous :

Liste non exhaustive des communes concernées au 20/04/2023

Action en cours :

- AVESNES LES AUBERT
- SAINT AUBERT
- NAVES
- WAMBAIX

Action en prévision :

- NIERGNIES
- ESCAUDŒUVRES
- BÉTHENCOURT
- VILLERS en CAUCHIES



N.B. : Le dispositif Consult'ACTION est gratuit pour l'assuré social, la consultation est prise en charge par la Sécurité Sociale et le cas échéant la complémentaire santé (Mutuelle).

CONSULT' ACTION

VOUS AVEZ BESOIN DE CONSULTER MAIS :

- vous n'avez pas de médecin traitant
- votre médecin est en congé et n'a pas de remplaçant
- vous devez consulter un spécialiste



Borne mobile
de téléconsultation
TESSAN



MÉDECINE GÉNÉRALE :

- Consultation sans rendez-vous
- Tiers payant intégral
- Aucune avance de frais

MÉDECINE SPÉCIALISTE :

- Consultation sur rendez-vous
(15 jours, conventionné 1)
- Le patient avance les frais
- Remboursé après la téléconsultation

Vous munir de votre Carte Vitale à jour, de votre attestation complémentaire santé (mutuelle ou CMU) et d'une adresse mail.

Comment procéder / S'inscrire ? :

- ACTION 7 rue du 19 mars 1962, 59129 Avesnes-Les-Aubert
 - Téléphone : 03 27 82 29 82 / Courriel : sante.action@orange.fr
 - Compléter un questionnaire d'information
- Référentes : Mme Sandrine Hupez, Mme Carole Duquesnoy

